# DÉCLARATION DE DURABILITÉ

## Déclaration de durabilité

**WEALINS S.A. est un acteur du marché financier en vertu du Règlement (UE) 2019/2088 (Règlement SFDR) et dans notre double rôle de fournisseur d'assurance durable et d'investisseur responsable, nous visons à avoir un impact positif sur notre environnement et la société tout en générant des revenus et en offrant de la valeur ajoutée à nos clients.**

WEALINS fait partie du Groupe Foyer, lequel détient les labels ESR (Entreprise Responsable) et Responsibility Europe[2], reconnaissant son engagement en matière de responsabilité sociétale et de développement durable.

Notre approche du développement durable s'inscrit dans le cadre global défini par le Groupe Foyer, auquel WEALINS S.A. appartient et qui est résumé dans le document Déclaration sur la Durabilité (Rapport de durabilité du Groupe Foyer), publiée sur le site internet du Groupe.

## Informations relatives à SFDR

**Politique relative à l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement (Article 3 SFDR)**

WEALINS S.A. agit en tant que distributeur de contrats d'assurance vie ou de capitalisation en unités de compte. Nous proposons les sous-jacents suivants : des fonds collectifs externes (UCITS, etc.) et/ou internes, fonds dédiés et/ou d'assurance spécialisés, constitués et gérés en conformité avec les dispositions réglementaires luxembourgeoises, et notamment les dispositions de la lettre circulaire LC 26/1 du Commissariat aux Assurances (l'Autorité de Contrôle des Assurances au Luxembourg). Nous facilitons, promouvons et soutenons le développement de stratégies d'investissement ESG à travers nos contrats d'assurance vie ou de capitalisation. Dans ce rôle, nous ne gérons pas les actifs sous-jacents des contrats et nous nous référons donc aux exigences de chaque partenaire respectif (gestionnaire d'actifs ou autre) conformément à la catégorisation SFDR.

***Approche d'investissement des fonds propres de WEALINS S.A.***

Conformément à notre société mère, le Groupe Foyer, notre approche de la durabilité et des investissements se caractérise par l'intégration de considérations relatives aux risques liés à la durabilité.

Le Groupe Foyer applique un filtrage inspiré du Pacte mondial des Nations Unies, impliquant des contrôles liés aux violations des principes suivants : Droits de l'homme, Travail, Environnement et Anti-Corruption. Des informations concernant les controverses des entreprises dans lesquelles nous investissons, en fonction de leur intensité sont également collectées et le niveau d'intensité de la controverse est classé de 1 (intensité la plus faible) à 5 (intensité la plus élevée). Le niveau de controverse précise l'intensité négative des événements liés à l'entreprise sur l'environnement ou la société, et les risques pour l'entreprise elle-même.

[1]Attribué par l'INDR (Institut National pour le Développement durable et la Responsabilité sociale des entreprises). L'INDR a été fondée en 2007 par les membres de l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL), l'organisation faîtière des employeurs, dans le but visionnaire de promouvoir la responsabilité sociale des entreprises (RSE). L'INDR constitue de ce fait la porte d'entrée à toutes les entreprises luxembourgeoises qui souhaitent contribuer au développement durable.

[2] Le réseau Responsibility Europe vise à présenter les entreprises et les organisations qui ont obtenu l'une des meilleures certifications existantes en matière de développement durable et de responsabilité sociale des entreprises et qui contribuent à un avenir durable (https://www.responsibility-europe.org/).





**WEALINS** S.A. | 12, rue Léon Laval | L-3372 Leudelange - GD of Luxembourg | Postal address: L-2986 Luxembourg
T: (+352) 437 43 5200 | F: (+352) 42 88 84 | E: info@wealins.com | R.C.S. : Luxembourg B 53682 | Intra-community VAT: LU 166 094 20

**Politique relative à l'intégration des risques en matière de durabilité dans les conseils en assurance (Article 3 SFDR)**

Dans notre rôle de conseiller en assurance, nous avons conçu une approche entièrement numérique, grâce à laquelle nous captons les préférences de nos clients en matière de développement durable. Cette approche se fait via notre plateforme e-Wealins et de la méthodologie que nous avons créée en interne pour cartographier le profil de durabilité de nos clients avec les produits d'investissement que nous achetons auprès de tiers.

***Extrait sur notre démarche***

Conformément à nos responsabilités de conseiller financier, conformément au règlement Directive Distribution d'Assurance (IDD) 2021/1257 du 21 avril 2021, WEALINS S.A. doit prendre en considération les préférences de durabilité de nos clients.

Afin de bien prendre note de ces préférences et de déterminer leurs impacts sur les investissements, nous concevons avons conçu un système qui nous permettrait de définir les préférences de nos clients en fonction de leur appétit pour le risque et de faire correspondre celles avec des « profils » de durabilité prédéfinis.

À cette fin, nous avons rédigé des questions de durabilité qui permettent un échange ouvert entre les clients et WEALINS SA afin de garantir que nos clients peuvent faire un choix éclairé en matière de durabilité et les aider à établir des préférences en matière de durabilité (prendre en compte les principaux impacts négatifs sur les questions environnementales et sociales, l'investissement promeut des caractéristiques environnementales ou sociales (article 8 SFDR), l'investissement durable (article 9 SFDR), l'investissement conforme au règlement taxonomie (UE) 2020/852).

Chaque préférence porte un poids particulier qui détermine une adéquation pour répondre à un ou plusieurs profils de durabilité (de 2 à 6) établis par WEALINS SA.

Une fois ces préférences établies, les clients se verront voient proposer un ensemble de produits spécifiques (fonds externes (UCITS, etc.) et ou fonds d'assurance collectifs internes, dédiés et/ou spécialisés), correspondant parfaitement à la combinaison de leur profil de durabilité. Nous effectuons notre sélection en nous basant sur les informations issues de l'EET (European ESG Template) mis à disposition par nos partenaires (gestionnaires d'actifs, ou autres).

**Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité (Article 4 SFDR)**

WEALINS S.A. propose une gamme de produits d'assurance vie et de capitalisation en unités de compte dont les risques financiers sont intégralement supportés par les souscripteurs.

Les investissements sous-jacents aux produits WEALINS S.A. donnent accès à jusqu'à quatre types de fonds différents, en fonction du produit et du marché cible. Il peut s'agir de fonds collectifs externes (OPCVM, etc.) et/ou internes, de fonds dédiés et/ou d'assurance spécialisés constitués et gérés conformément aux dispositions réglementaires luxembourgeoises, et notamment aux dispositions de la lettre circulaire LC 26/11 du Commissariat aux Assurances (autorité luxembourgeoise de contrôle des assurances). A travers ces fonds externes et/ou internes, les assurés des produits WEALINS S.A. peuvent investir dans un grand nombre de stratégies et de profils d'investissement, le plus souvent gérés par des gestionnaires financiers externes et indépendants et parfois, lorsque les dispositions réglementaires des pays de résidence des assurés le permettent, directement par les assurés.

Les décisions d'investissement sont ainsi prises par ces gestionnaires financiers externes mandatés par WEALINS S.A. dans le cas de fonds collectifs internes ou dédiés, ou par les assurés eux-mêmes, ou à tout le moins avec confirmation des assurés, qui peuvent, s'ils le souhaitent, solliciter un conseil en investissements. Dans tous ces cas, il appartient aux gestionnaires d'investissement indépendants désignés par WEALINS S.A., aux conseillers en investissement désignés par les assurés ou, le cas échéant, aux assurés eux-mêmes d'intégrer les risques de durabilité dans leurs décisions d'investissement et d'évaluer les principaux impacts négatifs de leurs décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité et les retours sur investissement.

WEALINS S.A., en tant que compagnie d'assurance vie commercialisant principalement des produits en unités de compte1, n'intervient pas directement dans le choix du ou des sous-jacents des fonds internes. Notamment, cette responsabilité « est transférée au gestionnaire financier, conformément à la politique de placement définie en concertation avec le preneur d'assurance ». Conformément à la classification de nos superviseurs, notre rôle est donc « limité » en termes de capacité à influencer les décisions d'investissement pour les choix d'investissement de nos clients, nous ne pouvons que nous limiter à les suivre et à évaluer comment pouvoir exercer une influence tout au long de la chaîne de valeur.

Nous donnons également accès à la liste des fonds externes avec la classification SFDR disponible ici : https://wealins.com/liste-des-fonds/

**Information sur la manière dont la politique de rémunération de WEALINS S.A. est adaptée à l'intégration des risques en matière de durabilité (Article 5 SFDR)**

La politique de rémunération de WEALINS S.A. fait partie de la politique de rémunération globale du Groupe Foyer, auquel WEALINS S.A. appartient et qui est résumée dans le document « Déclaration sur la Durabilité » (Rapport de durabilité du Groupe Foyer), publié sur le site internet du Groupe.





**WEALINS** S.A. | 12, rue Léon Laval | L-3372 Leudelange - GD of Luxembourg | Postal address: L-2986 Luxembourg
T: (+352) 437 43 5200 | F: (+352) 42 88 84 | E: info@wealins.com | R.C.S. : Luxembourg B 53682 | Intra-community VAT: LU 166 094 20